

**Sujet:** [INTERNET] enquête publique CENTRALE BIOGAZ DE LA RIBIERE

**De :** vergne-serge@bbox.fr

**Date :** Mon, 15 Oct 2018 13:45:09 +0200 (CEST)

**Pour :** pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr

Objet : enquête publique CENTRALE BIOGAZ DE LA RIBIERE

A l'attention de M. Le Président de la Commission d'enquête

Rue EUCLIDE 87000 LIMOGES

le 14 10 2018

Monsieur,

Par ce courrier, je vous fais part de ma totale opposition au projet d'installation d'une usine de méthanisation rue Archimède à Limoges.

J'habite depuis 31 ans rue Euclide à une distance de moins de 300m du projet d'implantation....

Ce projet ne manquera pas de provoquer des nuisances liées aux odeurs en raison du transport d'entrants et de digestats par camions bâchés, du stockage sur une zone de 3000 m<sup>2</sup> à ciel ouvert, du stockage d'entrants également à ciel ouvert, du transport des déchets d'origine animale par camion, d'une prolifération de nuisibles, de mouches...

La société Vol V Biomasse ne maîtrise pas les nuisances olfactives à Quimper. Comment peut-elle affirmer que nous ne subissons aucune nuisance olfactive ici, alors même que, malgré plusieurs interventions et « améliorations », ils n'ont pas réussi à l'assurer à Quimper ?

Les nuisances sonores liées au fonctionnement, au trafic routier (46 camions par jour à certaines périodes), aux manœuvres des camions (déchargement, bips sonores...) ne manqueront pas de dégrader les conditions de travail et la qualité de vie. Le bruit est cause de fatigue et de stress et agit sur les systèmes nerveux.

L'augmentation du trafic sur un secteur très localisé présentera un risque d'insécurité routière, l'engorgement de la circulation, les risques d'accident, la dégradation des routes, des rejets de matière sur la chaussée.... La circulation piétonne devra être protégée, surtout qu'un public présentant des handicaps va se retrouver en danger à

cause de ces nouveaux gros engins et des manœuvres des camions qui devront entrer juste en face de leur lieu de travail.

Le site du ministère de l'agriculture et de l'alimentation fait mention de risques d'explosion, d'incendie, d'intoxication par le sulfure d'hydrogène, d'anoxie, de pollution des sols par déversement accidentel de digestats. Qu'en est-il de la maîtrise de ces risques par le promoteur ? Qu'en sera-t-il de la qualité de l'air ? Une usine de méthanisation est une nurserie à bactéries, comment ce risque est-il maîtrisé par le promoteur ?

Le projet de l'usine de méthanisation est en proximité de lieux d'accueil d'un public fragile ou vulnérable : un accueil de jour pour personnes âgées présentant des pathologies neurologiques (250 m), d'un accueil de jour et d'un ESAT pour personnes en situation de handicap mental et/ou psychique (20 mètres) , de trois crèches (la plus éloignée est à 800m), d'un collège (700m). La mise en proximité d'une industrie à risques et d'un public vulnérable paraît totalement incompatible avec le devoir de protection de ces populations. L'entrée de l'ESAT se retrouve à quelques mètres du point d'injection du méthane dans le réseau ; cette zone peut produire une forte déflagration, avec incendie, explosion et fort souffle en cas d'incident ! Comment seront protégées ces personnes fragiles en cas d'incident ?

Je ne comprends pas l'intérêt économique pour notre ville. Aucune activité commerciale et seulement 3 emplois créés alors que 19 000 m<sup>2</sup> seront occupés ; cela gèlera définitivement le développement de la ZAC. Qui voudra développer une activité à proximité ? Mais surtout, quel avenir pour les activités limitrophes ? Pourquoi mettre en péril autant d'emplois ? La valeur de mon habitation sera dépréciée en raison de la proximité de l'usine. Qui voudra s'implanter à cet endroit et qui m'indemniserà en cas de perte financière si je désire préserver ma santé en déménageant ?

Je m'interroge sur l'intérêt écologique de construire cette usine à Limoges alors que les zones d'épandage sont majoritairement situées dans l'Indre (32 communes contre 14 en Haute Vienne) et plus précisément au nord de Châteauroux, à plus de 150 km du site de production. La trace carbone liée au transport tant des matières entrantes que des digestats n'est pas évaluée, pourtant elle est en étroite lien avec la production de l'usine; celle liée à l'épandage, aux engins sur le site non plus.

Il y a bien d'autres arguments susceptibles de mettre en doute ce projet d'implantation en ville. Pour ces raisons, je suis totalement opposé à l'implantation d'une usine à Limoges en proximité des habitations, des entreprises et souhaite que ce projet ne soit pas autorisé ici.

En vous remerciant de votre attention,

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes sincères salutations.

S.

VERGNE